

JULIEN WILMART

LES MOUSQUETAIRES DU ROI



Une troupe d'élite
au cœur du pouvoir

Tallandier
Ministère des Armées

LES MOUSQUETAIRES DU ROI

Julien Wilmart

LES MOUSQUETAIRES
DU ROI

Une troupe d'élite au cœur du pouvoir

TALLANDIER/MINISTÈRE DES ARMÉES

Cet ouvrage est coédité avec le ministère des Armées,
Secrétariat général pour l'administration, Direction de la mémoire,
de la culture et des archives.

© Éditions Tallandier/Ministère des Armées, 2023
48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.tallandier.com
ISBN : 979-210-10-5127-0

À Angela,
pour son soutien ordinaire
et extraordinaire.

INTRODUCTION

À tous ceux qui se poseraient encore la question : oui, d'Artagnan et les Mousquetaires ont réellement existé. Les Mousquetaires du roi suscitaient à la fois crainte et admiration auprès de leurs contemporains et fascinent encore aujourd'hui aussi bien le jeune public que les adultes. Mais qui, au-delà du roman d'Alexandre Dumas et d'Auguste Maquet qui leur offrit une postérité légendaire, les connaît véritablement ? S'ils entrèrent dans la légende au début du XIX^e siècle sous les traits d'hommes cristallisant les valeurs de l'esprit français, il n'en demeure pas moins que les vrais Mousquetaires du roi n'avaient rien à envier à leurs homologues littéraires. Couvrant près de deux siècles, leurs véritables aventures offrent l'opportunité d'appréhender l'histoire de France sous leur prisme. Véritable force armée à la disposition directe du souverain, ce dernier n'hésitait pas à recourir à leurs services tant sur les champs de bataille que pour mener à bien des missions politiques délicates. De troupe dévolue à la sécurité du roi, les Mousquetaires devinrent une unité d'élite chargée de la formation militaire des futurs officiers et de porter la gloire du roi de France face à ses ennemis. Détenteurs de la confiance royale, ils furent amenés à réaliser des tâches hautement symboliques, apparaissant partout comme le bras armé du roi.

Pourtant, très vite, avec les *Mémoires* apocryphes de d'Artagnan de Courtilz de Sandras en 1700 et *Les Trois Mousquetaires* en 1844, la légende prit le pas sur la réalité

et se perpétua de génération en génération. Les romans ne s'appuient que très partiellement sur la véritable histoire des Mousquetaires, qui est demeurée en grande partie enfouie jusqu'à présent. L'exemple du cri de ralliement des Mousquetaires est à ce titre éclairant. Imaginé par Dumas et Maquet et passé à la postérité, le fameux « Tous pour un, un pour tous¹ » n'est en réalité que pure fiction. S'il rend compte d'un élément bien réel qui caractérisait les Mousquetaires – un esprit d'entraide –, il ne s'appuie sur aucun élément historique et n'apparaît, à vrai dire, qu'une seule fois dans le roman, dans le chapitre 9 intitulé « D'Artagnan se dessine ».

La véritable devise des Mousquetaires révélait davantage leur rôle guerrier et se teintait d'une touche martiale et violente². Elle ne reflétait cependant pas l'esprit de corps ambiant, au contraire de leur cri de guerre. Ce dernier ne se différenciait en réalité que peu de celui des autres unités des armées royales³, mais témoignait implicitement d'un fort esprit de corps, tant, à son cri, aussi bien sur les champs de bataille que dans les rues de Paris, les camarades présents accouraient pour sauver les leurs en mauvaise passe ; il consistait simplement en un « À moi, Mousquetaires ! ». En 1700, le chevalier de Quincy, jeune Mousquetaire, en témoignait ; alors qu'il sortait de la Comédie-Française avec son frère, « nous entendîmes crier : "À moi, Mousquetaires !" Nous nous rendîmes au plus vite à l'endroit d'où venait ce cri ; plusieurs Mousquetaires s'y rendirent aussi⁴ ». Grande fut leur surprise lorsqu'ils découvrirent que c'était un cocher « qui se servait de ce moyen » pour se débarrasser de quatre garçons de boutique qui voulaient le rouer de coups de canne. Le procédé fonctionna, puisque les malfrats s'enfuirent à la vue des Mousquetaires et le cocher se jeta aux pieds de ces derniers pour implorer leur pardon, qu'ils lui accordèrent en riant. En 1772, le chevalier de Villebresme, aussi Mousquetaire, et ses camarades se firent moins conciliants face à une imposition similaire⁵ : un soir, durant la foire du Cours la Reine,

au pied des Champs-Élysées, de jeunes hommes s’amusaient à causer du désordre, éteignaient les lampions et, dans le noir, embrassaient sans leur consentement les bourgeoises de Paris sous les yeux de leurs maris ; ces derniers poursuivirent ces coquins et appelèrent le Guet, la police parisienne. Se sentant pris, les gredins tirèrent l’épée et usurpèrent le cri des Mousquetaires pour les appeler à leur rescousse. N’écoutant que leur cœur, ceux-ci accoururent et découvrirent que les imposteurs étaient en réalité des Gardes françaises⁶ : les Mousquetaires leur donnèrent alors une bonne correction et les jetèrent dans la Seine, « d’où ils sortirent fort penauds, à la grande joie du public ». Villebresme confiait qu’« on nous imputait donc beaucoup de délits dont nous [Mousquetaires] étions innocents » en raison de ces fréquentes impostures, mais comme fréquemment, leur réputation et leurs valeurs les précédaient. Les Mousquetaires en firent d’ailleurs les frais au siège de Mons en 1691⁷. Usurpé ou non, ce cri témoignait de l’esprit de corps et de la camaraderie que Dumas cristallisa autour de sa devise apocryphe ; mais il révélait aussi l’importance du service du roi, élément fondamental pour les Mousquetaires, comme le comte de Lauriston, capitaine-lieutenant de la première compagnie qui venait d’être licenciée pour la dernière fois, s’en faisait l’écho en 1815 dans son discours d’adieu, érigeant ce cri comme la marque de la fidélité du corps au souverain⁸.

Les Carabins du roi, ancêtres des Mousquetaires
(v. 1593-1622)

Troupe essentielle de la garde royale, les compagnies des Mousquetaires durent leur longévité au sein de la Maison militaire dans la confiance que le souverain leur témoignait, et ce dès la création du corps vers 1593. Les historiens s’accordent sur l’année 1622 pour dater la création de la compagnie des

Mousquetaires du roi, en s'appuyant notamment sur le témoignage de Puységur, seule et unique source de première main écrite par l'un des premiers membres du corps. Ils ne durent en réalité leur nom de Mousquetaires cette année-là qu'au changement de l'armement d'une unité préexistante, la compagnie des Carabins du roi, dont ils étaient issus. L'origine des Mousquetaires remontait au début des années 1590, à une époque troublée, lorsque Henri IV, premier roi Bourbon, se trouvait alors en perpétuel danger de mort.

Si la Maison militaire du roi, à laquelle était dévolue la protection rapprochée de la personne royale, se constitua progressivement pour atteindre son apogée sous Louis XIV, chaque souverain depuis Charles VII l'étoffait en fonction notamment de besoins sécuritaires accrus dans des contextes particuliers. La France de la fin du XVI^e siècle sortait à peine d'une longue période de tensions avec les guerres de Religion, et Henri IV, qui monta sur le trône en 1589, connut un règne difficile tant les atteintes à sa personne furent nombreuses. Si la paix civile était retrouvée, l'existence du nouveau monarque, ancien protestant aux multiples conversions, se vit constamment menacée tant par des ennemis extérieurs – principalement les Espagnols – qu'intérieurs : le roi s'attira le mécontentement de la noblesse tout autant que des protestants, sans compter la farouche opposition des catholiques, et surtout du clergé et des ordres monastiques. Bref, il s'était aliéné presque l'ensemble de ses sujets. Dès la montée d'Henri IV sur le trône, la sécurité du monarque devint un véritable enjeu : l'assassinat d'Henri III, son cousin et prédécesseur, créait en effet un fâcheux précédent qui fit prendre conscience aux opposants qu'il était possible de tuer un roi jugé dangereux pour son royaume, un acte justifié sous la forme d'un tyrannicide.

Dès lors, les attentats contre sa personne formèrent les plus grandes craintes d'Henri IV et, dès les premières années de son règne, il dut faire face à une impressionnante série d'attentats, comme celle de Pierre Barrière, ancien gendarme

dans les troupes de la Ligue, arrêté sur dénonciation en 1593. Le roi réchappa à vingt-deux tentatives d'assassinat entre 1589 et 1610⁹. Le climat demeurait ainsi très tendu autour de sa personne, d'autant que plusieurs auteurs catholiques appelaient à son élimination. Attaqué de partout, menacé par ses anciens coreligionnaires protestants tout autant que par les catholiques soutenus par des puissances comme l'Espagne, le roi avait besoin d'être protégé.

Henri IV se constitua rapidement une garde rapprochée composée d'hommes sûrs et de confiance. En 1589, il héritait des anciennes unités de la garde royale, mais en qui il avait peu confiance tant ses officiers n'étaient pas nécessairement acquis à sa cause. De plus, le service de ces troupes hétérogènes se superposait et s'entremêlait, impactant considérablement leur efficacité ; la Garde héritée des Valois était mal assurée. Le futur roi Bourbon le constatait lui-même en 1576 : « Nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres [à la Cour]. [...] Le roi est aussi bien menacé que moi¹⁰. » Face aux impératifs de sécurité dictés par le contexte, Henri IV créa des unités fidèles pour l'escorter dans tous ses déplacements et remédier aux lacunes des anciennes troupes de la Garde. Alors en pleine reconquête du royaume, avant même d'entrer à Paris (1594), aux alentours de mai 1593, il ajouta une double unité à sa garde personnelle¹¹ : la compagnie des Cheval-légers de la garde, à laquelle était adjointe une compagnie de Carabins du roi. Depuis l'établissement de ce type d'unité au xv^e siècle et l'émergence de la cavalerie légère, chaque compagnie de cheval-légers était en effet, selon l'usage, secondée par une troupe, plus petite, de carabins à cheval, anciennement archers, armée de carabines et commandée par un lieutenant placé sous l'autorité du capitaine des cheval-légers. La compagnie des Cheval-légers du roi ne dérogeait ainsi pas à la règle.

S'entourer d'unités de confiance signifiait que le roi prenait un soin particulier au recrutement de ses membres. Les

historiens s'accordent sur le fait que les Carabins étaient principalement composés de petits gentilshommes pauvres du Sud-Ouest, principalement du Béarn et de Gascogne, des territoires qui demeurèrent fidèles à Henri IV ; l'information reste difficile à vérifier. En 1721, s'appuyant sur un témoignage oral, le Père Daniel, premier historien de l'armée française, affirmait que les Cheval-légers étaient originaires de Navarre ainsi que, probablement, les Carabins¹². Une tradition existait à travers l'Europe de recruter comme mercenaires des cadets de Gascogne, redoutables soldats mais en besoin criant d'argent : Louis XII et César Borgia achetèrent par exemple leurs services en 1499, de même que Henri III, qui s'entoura de Gascons pour former les fameux Quarante-cinq. Mais beaucoup d'autres Carabins issus d'autres régions du royaume y servaient également, à l'image des Vielchastel de Montalan, leurs capitaines de 1593 à 1622, originaires de Bourgogne. Par la suite, les Mousquetaires ne furent pas spécifiquement peuplés de Gascons, et c'est bien à Alexandre Dumas que nous devons cette légende. Le recrutement se diversifia même durant toute leur existence, offrant un panel de gentilshommes issus des anciennes régions et provinces du royaume. En réalité, le choix des Mousquetaires dépendait des réseaux de clientèle et des liens familiaux dirigés par quelques hommes du corps ou par les officiers eux-mêmes. Le comte de Tréville y amena des Béarnais et des Gascons tout autant que ses successeurs privilégièrent les jeunes gens issus de leurs régions¹³.

Les Carabins étaient au nombre de cinquante, et les Cheval-légers s'élevaient à deux cents. L'équipement des Carabins était en partie fourni par le roi, notamment l'uniforme, comme ce fut le cas jusqu'à la suppression des Mousquetaires ; il s'agissait alors d'une mandille, sorte de casaque de livrée, de couleur gris-blanc. Si les Carabins avaient leur propre capitaine, celui-ci était soumis au capitaine-lieutenant des Cheval-légers, dont le capitaine en titre était le roi. En dotant sa

garde personnelle d'une troupe de cavalerie légère, Henri IV s'adaptait également à une évolution militaire : la nécessité de disposer de troupes mobiles et capables de mener des actions légères et ponctuelles, préfigurant la « petite guerre ». De même, comme toujours ensuite avec la Maison militaire, il s'agissait de donner l'exemple au reste de l'armée et d'inciter les colonels à se doter de ce type d'unités. Les Carabins représentaient également une innovation technologique au niveau de l'armement : ils étaient munis de la carabine, arme à feu rayée, à balle forcée, qui équipait alors surtout les troupes de montagne, plus précise et plus légère que l'arquebuse. Il s'agissait donc d'une réelle avancée, puisque la compagnie des Cheval-légers fut la première troupe de cavalerie légère de la garde du roi et que celle des Carabins assurait un service hybride à pied et à cheval.

La combinaison tactique des Cheval-légers et des Carabins reposait sur la mobilité et la rapidité d'action : les seconds partaient en avant pour entamer le combat et préparer le terrain aux premiers, opéraient des escarmouches ou harcelaient simplement l'ennemi afin de dégager la route pour sa compagnie de tutelle. Il s'agit clairement d'une innovation militaire : les guerres de Religion avaient démontré l'efficacité des reîtres, ces cavaliers légers armés de pistolets principalement utilisés par les huguenots, dont Henri IV s'inspira pour moderniser l'armée royale. L'établissement des Carabins, puis Mousquetaires, était ainsi étroitement lié aux évolutions tactiques et technologiques de l'armement en Europe. Le Carabin du roi était ainsi un carabinier, un cavalier armé d'une épée et d'une carabine – nouveauté, puisqu'il s'agissait d'une arme de tir légère à canon court, qui permettait les patrouilles et engagements en petits nombres et à courte portée. Cette caractéristique de leur emploi militaire préfigurait le double service des Mousquetaires dans les campagnes de Louis XIV. Le Carabin formait le trait d'union entre le cheval-léger et le tireur à pied¹⁴. Les traces de l'utilisation conjointe des Cheval-légers

et des Carabins sur le champ de bataille sont nombreuses : Palma Cayet, historien du XVI^e siècle, en recensait plusieurs, par exemple, à la bataille de Fontaine-Française en 1595¹⁵. Ainsi, déjà sous Henri IV, la garde du roi n'assurait pas uniquement la sécurité du monarque, mais jouait également un rôle guerrier.

Les Carabins demeurèrent sur pied jusqu'en 1622, année de la refondation du corps en Compagnie de Mousquetaires du roi. Louis XIII, de même que Louis XIV après lui, se montra très proche et témoigna une affection particulière pour ses Mousquetaires. Assurant alors les fonctions de protection de la personne royale tout autant que de troupe d'élite, ceux-ci ne survécurent cependant pas à la régence d'Anne d'Autriche et de Mazarin : le corps fut licencié en 1646. Après plusieurs années d'hésitation, notamment durant la Fronde, Louis XIV et Mazarin rétablirent la compagnie en 1657 afin, notamment, de prendre part aux derniers combats de la guerre franco-espagnole (1635-1659). La première compagnie fut doublée en 1660 : le cardinal Mazarin fit en effet cadeau au roi de sa propre compagnie de mousquetaires, qui assurait sa garde. La structure des deux compagnies fut alors harmonisée en 1665, et elles demeurèrent toutes deux sur le même pied jusqu'à leur suppression en 1775 dans le cadre des réformes militaires du comte de Saint-Germain sous Louis XVI. La Révolution française, propice à l'émigration de nombreux gentilshommes, engendra la création d'une armée royale sous la conduite des frères et cousins du roi. De nombreux anciens ou fils d'anciens Mousquetaires rejoignirent ces troupes à Coblençe, et il fut décidé en 1791 d'établir une compagnie noble d'ordonnance, dite des Mousquetaires du roi, au sein de l'armée des Princes. Si elle ne survécut pas à la campagne de 1792, l'idée était d'utiliser symboliquement les restes de la Maison militaire du roi pour délivrer Louis XVI. La même symbolique fut reprise par Louis XVIII lors de sa montée sur le trône en 1814 : la Première Restauration fut en effet l'occasion

de rétablir les anciens symboles de la monarchie dont faisait partie la Maison militaire du roi. Les deux compagnies de Mousquetaires du roi furent alors reconstituées pour quelques mois. Mais les Cent-Jours et la Seconde Restauration eurent raison de cette Maison militaire trop onéreuse et aux accents de monarchie absolue et d'Ancien Régime trop prononcés. Ils furent définitivement supprimés en 1815.

La Maison militaire du roi

Les deux compagnies de Mousquetaires du roi étaient l'un des corps de cavalerie de la Maison militaire, c'est-à-dire du corps d'armée qui formait la garde rapprochée du souverain. Mais qu'était une Maison royale sous l'Ancien Régime ? La Maison du roi désignait l'ensemble des domestiques, civils et militaires, au service de ce dernier. La composante militaire comprenait plusieurs unités dévolues à la sécurité rapprochée du souverain. Si la distinction entre Maison civile et Maison militaire est aujourd'hui bien définie, elle était nettement moins établie sous l'Ancien Régime : civils ou militaires, tous étaient considérés comme faisant partie de la domesticité du roi et se trouvaient donc placés immédiatement sous son autorité. La Maison du roi, dirigée par le secrétaire d'État de la Maison du roi – en quelque sorte l'ancêtre de l'actuel ministre de l'Intérieur –, comprenait divers départements, chacun attaché à une dimension du service du roi qui lui était propre : entre autres, Grande et Petite Écuries, Bâtiments, Garde-meuble, Garde-robe ou encore Chambre du roi. Bien qu'un peu à part, la Maison militaire constituait l'un de ces départements. Les gardes du roi assuraient donc sa sécurité au même titre que les intendants des Menus Plaisirs réalisaient ses divertissements ou les architectes de ses Bâtiments édifiaient ses demeures.

Pour sa protection, le roi de France s'entoura progressivement de diverses unités, qui s'agrégèrent pour former sa Garde. Elle s'étoffa de manière disparate jusqu'au milieu du XVII^e siècle ; Louis XIV la réorganisa et la rationalisa entièrement en 1665. L'origine des corps de la garde du roi remontait au XIII^e siècle : instituée par Philippe Auguste, la compagnie des Gardes de la Porte, la première unité de cette Garde, s'organisa en 1261 avec Saint Louis. À cette unité chargée de la sécurité des résidences royales s'ajoutèrent d'autres compagnies de plus en plus spécifiques. Encore embryonnaire au début du XVI^e siècle, la garde du roi s'enrichit d'abord de quatre compagnies de Gardes du corps entre 1445 et 1515, dont la première était dite écossaise car composée de soldats écossais envoyés par Jacques II d'Écosse à Charles VII pour assurer sa sécurité rapprochée en pleine guerre de Cent Ans. Cette première compagnie des Gardes du corps devint la plus prestigieuse de la Garde. Celle-ci se compléta durant les guerres de Religion, à une époque où le roi se trouvait à nouveau en danger. Charles IX forma ainsi le régiment des Gardes françaises, Henri IV institua les compagnies des Cheval-légers et Carabins vers 1593, le régiment des Gardes suisses en 1616 et la compagnie des Gendarmes en 1609. À terme, sous Louis XIV, la Garde devenue Maison militaire devint le fer de lance de l'armée royale.

En 1665 et 1667, Louis XIV assigna en effet à l'ensemble des unités de sa Garde une autre fonction, qui s'inscrivait dans son projet politique : un service de guerre pour permettre à ces unités d'élite de porter dans chaque engagement militaire la puissance de la monarchie française et ainsi contribuer à accroître la gloire de leur maître¹⁶. Également mises en lumière, les unités de la Garde jouèrent en quelque sorte un rôle de réflecteur des rayons d'un jeune Roi-Soleil empli d'ambition. Dans ses *Instructions* à son fils, Louis XIV évoquait la place particulière d'élite qu'il attribua à sa Garde :

INTRODUCTION

J'avais souvent remarqué avec plaisir la différence presque infinie du reste des troupes d'avec celle de ma Maison que l'honneur d'être plus particulièrement à moi, la discipline plus exacte, l'espérance plus certaine des récompenses, des exemples du passé, l'esprit qui y régnait de tout temps rendaient absolument incapables d'une mauvaise action. Ainsi, il me semblait utile d'en augmenter plutôt que d'en diminuer le nombre, à quoi je trouvais aussi de la dignité et de la grandeur¹⁷.

De tout temps, les rois, princes et autres chefs d'État saisirent l'importance de disposer d'une garde rapprochée efficace sur le plan militaire et digne de la confiance la plus absolue. Une élite militaire issue de la garde du souverain ne pouvait se dispenser de jouir de sa confiance et lui vouer une fidélité indéfectible.

À la faveur de la première campagne d'envergure de son règne, en 1665, Louis XIV donna ainsi un règlement fixant le rang de préséance, basé sur leur date de création, de toutes les unités de sa Garde. Ce texte visait avant tout à former un ensemble rationalisé et à organiser le service de guerre de ce qui devint alors la Maison militaire du roi. Celle-ci demeura toujours à part, jouissant d'un statut particulier qui en faisait l'élite de l'armée française : par leurs privilèges, par leur mode de combat et par leur efficacité, les unités de la garde du roi, et en particulier les Mousquetaires, offrirent à maintes reprises la victoire à ce dernier. L'institutionnalisation de la Maison militaire s'inscrivait pleinement dans le projet de politique glorieuse et conquérante de Louis XIV.

De cette composante militaire de la domesticité du roi émergea ainsi une véritable force armée conséquente, qui devint l'élite des armées françaises, préfigurant la Garde impériale de Napoléon ou la Garde républicaine. La Chesnaye Des Bois expliquait l'apparition du terme de *Maison militaire* au début du règne personnel de Louis XIV par deux éléments¹⁸ : d'une

part, l'accroissement considérable de l'effectif et du nombre d'unités qui la composaient, et d'autre part, l'assignation d'une vocation militaire en plus de leur rôle de garde de sa personne afin de leur permettre de combattre à la guerre, même en l'absence du roi. Ainsi, d'un ensemble disparate d'unités qui composaient encore la garde de son père, Louis XIV fit une véritable petite armée homogène apte à être projetée et déployée sur tous les théâtres d'opérations.

Forte de près de dix mille hommes sous l'Ancien Régime, la Maison militaire se composait de corps très divers, qui se distinguaient de différentes manières. La principale s'opérait en fonction de la nature de leur rôle auprès de la personne royale dont ils assuraient la garde¹⁹ : la garde du dedans désignait les unités chargées de sa sécurité à l'intérieur des résidences, et la garde du dehors, dont faisaient partie les Mousquetaires, celles qui prenaient le relais une fois que le roi passait les grilles de sa demeure. Il était également possible de différencier les neuf compagnies de cavalerie en fonction de la couleur prédominante de leur uniforme : Maison bleue et Maison rouge. Enfin, d'un point de vue strictement militaire, en raison de leur service de guerre, elles se répartissaient en fonction de leurs armes : cavalerie et infanterie. Quelle que fût la distinction retenue, l'ordre de préséance de ces corps s'appliquait toujours en fonction de leur année de création.

Malgré leur double service à pied et à cheval, en lien avec leur statut de fantassins montés – à l'instar des dragons –, les deux compagnies de Mousquetaires se rattachaient aux troupes de cavalerie. Celles-ci se composaient de cinq corps distincts²⁰. En tête de toutes les unités en raison de leur ancienneté et de leur prestige, se trouvaient les quatre compagnies de Gardes du corps, constituées à partir du milieu du xv^e siècle ; elles représentaient l'élite de toute la garde du souverain, puisqu'elles étaient chargées de sa protection directe à l'intérieur des résidences. Vingt-quatre Gardes de la Manche, tirés de la compagnie écossaise, étaient chargés

La Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) est une direction du ministère des Armées, placée sous l'autorité du secrétariat général de ce ministère. La DMCA a notamment en charge la politique culturelle du ministère au travers des collections de ses musées, de ses services d'archives et de ses bibliothèques. Elle détermine et finance les actions nécessaires à la gestion et à la valorisation de ce riche patrimoine. C'est dans cette perspective que la DMCA développe également une politique de publication et de soutien aux productions audiovisuelles permettant à un large public de découvrir l'histoire et le patrimoine du ministère des Armées.